

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 502, « règlement de taxation 2018 » est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session extraordinaire le 11 décembre 2017.

Le règlement # 502 est entré en vigueur le 11 décembre suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce douzième jour du mois de décembre 2017



Maryse Desbiens
Directrice générale / Secrétaire-trésorière